



2023-187

**MODIFICATION DES RÈGLES DE
CIRCULATION
Parking de la Criée
Le Mardi 31 octobre 2023**

Le Maire de la Commune de LA TRINITE SUR MER,

Vu la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande de l'entreprise « RESASTAT-BRETAGNE », représentée par monsieur Messaoudi, en date du 25 Octobre 2023,
Considérant les travaux de nacelle sur les antennes de la criée.

ARRETE

ARTICLE PREMIER

Le Mardi 31 Octobre 2023 de 8 h à 18H, en raison des travaux d'intervention avec une nacelle sur les antennes au niveau du toit de la Criée, les 7 places du fond du stationnement au Nord de la Criée seront interdites pendant toute la durée des travaux.

ARTICLE DEUXIEME

La signalisation des chantiers doit être conforme à l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1 - Huitième partie --- Signalisation temporaire). Elle est mise en place par l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE TROISIEME

La Police Municipale est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation du présent arrêté à :

- La Police Municipale,
- Les Services Techniques,
- L'entreprise Axians

Fait à LA TRINITE SUR MER, le 26 Octobre 2023

Le Maire, 

Yves NORMAND



Affiché le :